



MUNICIPALITE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCEDE DE RECLAME

Requérant

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Signature : _____

Mandataire

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Signature : _____

Propriétaire de l'immeuble

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Signature : _____

Adresse de facturation

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Situation du procédé de réclame

Adresse : _____ Parcelle n° _____

☐ Nouveau procédé de réclame

☐ Remplacement

Genre de procédé de réclame

☐ Enseigne

☐ Drapeau-oriflamme

☐ Banderole

☐ Panneau de chantier ou de vente

☐ Procédé pour garage et station-service

☐ Autre : _____

Données techniques

Texte : _____
(fournir photomontage)

☐ Lumineux

☐ Non-lumineux

Dimensions : _____

Couleurs : _____

Matériaux : _____

Forme : _____

Dimensions

Longueur : _____ Hauteur : _____
(selon l'art. 33 du règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame, un émolument unique de Fr. 50.— par m² de surface, mais au minimum Fr. 100.— et au maximum Fr. 800.—, pour les procédés permanents sera perçu)

Date : _____

Signature : _____

A joindre à la demande :

- Un dessin coté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame, ramenée à celle du polygone circonscrit de forme simple, qui sera tracé sur le dessin, avec le détail du calcul de la surface du procédé, exprimée en mètres carrés ou en fractions de mètre carré
- La justification du respect des dimensions maximales autorisées par procédé et en proportion de la façade, les couleurs et la saillie dès le nu du mur seront également portées sur le dessin;
- Un plan ou d'une photographie (format 9 x 13 cm au minimum) présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame figure en surcharge
- Un extrait de plan cadastral (plan de situation) ou d'une photocopie (format A4).
- Un courrier mentionnant la distance du procédé de réclame du bord de la chaussée ou du trottoir, la largeur de la rue ou du trottoir, la hauteur des points le plus bas et le plus haut du procédé de réclame ou de toute autre installation similaire au-dessus du sol, du trottoir ou de la chaussée, la nature des matériaux utilisés et, s'il y a lieu, le système d'éclairage. Dans l'éventualité où le projet se situe à moins de 200 m du bord d'une autoroute ou d'une semi-autoroute, la demande indiquera la distance la plus courte séparant le procédé de réclame de l'ouvrage.

Le projet (demande + plans) doit être signé par le requérant et son mandataire et contresigné par le(s) propriétaire(s) de l'immeuble ou son représentant.

Cf. Loi cantonale du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et son règlement d'application du 31 janvier 1990 mise à jour le 1er janvier 2020

A remplir par l'autorité communale

Modification éventuelle exigée :

Autorisation :

☐ Délivrée le : _____

☐ Refusée le : _____